



Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le

ID : 021-212105852-20240408-2024_21-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BORTOT

Étaient présents :

M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, M. LUCOT Pierre, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Procuration(s) :

M. BLOT Dominique donne pouvoir à M. BOEUF Alain, Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme SORBIER Chloé

A été nommé comme secrétaire de séance : M. COUPECHOUX Franck

Numéro interne de l'acte : 2024-21

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'isolation du bâtiment abritant la mairie – isolation par l'extérieur

M. le Maire évoque la délibération n° 2023-29 du 9 octobre 2023 par laquelle le conseil municipal a retenu le cabinet d'architecte Art&Fact pour les travaux d'isolation extérieure de la mairie.

M. le maire rappelle l'estimation des travaux de 290 000 € HT approuvée par ladite délibération.

Considérant que le coût prévisionnel des travaux a finalement été estimé en phase APD à 377 000 € HT.

Considérant qu'il faut ajouter 6 520 € HT correspondant aux honoraires du bureau d'étude.

Considérant que le montant de maîtrise d'œuvre s'élève à 32 000 € HT pour la mission de base complète et 8 119 € pour les missions complémentaires optionnelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le coût prévisionnel des travaux en phase APD à 377 000 € HT.
- valide la somme de 6 520 € correspondant aux honoraires du bureau d'étude.
- dit que le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 32 000 € HT pour la mission de base complète et 8 119 € pour les missions complémentaires optionnelles.
- autorise le maire à signer le marché correspondant avec le cabinet Art&Fact ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Le Maire, Pascal BORTOT

